



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU

02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de décembre à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de M. MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : TARRET Gilles - BOUET Marie-Jeanne- LEONARD Jacques Olivier

COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE : Jean-Pierre SOUPIZET- Alain BOULICAUD - Daniel BEAULATON - Bruno LABREURE - Guy FABRE — René CRESPY- Gilles MALLET - Patrick CLEMENT- DERECH Ghislain -Christian DOUCET- PORTET Patrick- ROULLIER Claude - Patrick THEVENIAUD-SCHINDLER Johann- Roger CHEVALIER -

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BOUTET Samantha - COFFIN Denis- GHESQUIERE Alexis - DUMONTET Bertrand- TRAYSSAC Alain- AGUILAUME Valérie- DUMONT Serge- GOMES Isabelle -

MONTLUCON COMMUNAUTE : MOMCILOVIC Jean-Pierre - DOUAR Leila - DELUDET Pierre- LEFEBRE Joel- HALM Christiane - BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - SANVOISIN Christian- BERNARD Jean-Luc- LESPIAUCQ Mauricette -GLOMOT Philippe - CONTAMINE Bernard- PENTHIER Thierry - VERGE Alain- AZEVEDO Fernando –
POZZOLI Bernard- COUTIER Jerome-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : -

Communauté de communes VAL DE CHER : BRUNOL Edith - LAPP Gilbert –

Rémi BOROWIAK

Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : - GILANT Martine -BILLAUT Charlotte- - MARQUIS Michel - ESMOINGT Guy -- LEONARD Jacques Olivier - CARREZ Thierry – MORIER Jean-Marie - BERCON GUY - NUYTTENS Aïne -BERTA-LEB Anna- CASSONET David- BOUCHERAT Christelle.

COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE : Titulaires : - Michel KUPER-MAN- HOEZ David- Fernand SPACCAFERRI - - Stéphane JARDONNET -- CHANIER Alain- -BROCARD Lionel- MARESQ Fabrice- Chantal DELEAU PERRAUD - CARRE Marie-RICHARDOT Michel - Gérard FERRIERE – Emilie BOUXIN - Suppléants : BOURDIER Patrice-BOULET Annick -LEFEBVRE Jocelyne-JARDOUX Gérard-BELLINI Sylvain- TRUCHE Bernard- ALVARO Arthur -POMMEROL Sébastien-QPATUREAU Alain-LECRAS Thomas-FROELHY Joëlle-MONCELON Jean-Pierre-GILBERT Olivier-RIMBAULT Cyrille-CHAMPOMIER Catherine- SOUDER Philippe- Henri AUBREL-

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BEAUFILS Wilfrid - MANTZ Didier -- HENNEQUIN Marie- BLINET Roger -THOMAS Lionnel - PASCUAL Daniel - COULANJON Jérôme - AUSSEIGNE Ludovic - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal - RAFFINAT Pascal - BELLEC Michel - DUNEAUD Jean-Luc-

MONTLUCON COMMUNAUTE : - Titulaires : HURTAUD Jean-Pierre - BERTON Alric TAILHARDAT Valérie- LAROCHE Pierre- LESAGE Viviane - OSTERTAG Stéphane - COITE Yannick - PASQUIER Annie - RAYNAUD Laetitia DALBY Christian- NOEL Suzanne- LEFEBRE Joel- MOTHET Pierre-CHANUDET Jacques- -BROCHET François-LACAUX Fabrice- PIRES Isabelle- BESSON Valérie - DELAUME Colette -TRIKI Samir- LAMOINE Jean-Paul- Suppléants : GERINIER Joelle-MOUTOT Michel-JARRAUD Magali-THAVENOT Fabien-PERNELLE Jerome-LABOUESSE Albert-Paul-IMBERT Didier-LARDY Isabelle- ROY Christine- BENOIT-GOLA Anne-Cécile-NOUHANT Francis- MOLAIR Audrey- LEFEBVRE Romain -CHAUVET Caroline-DUFLOUX Patrick-BERGERON Karine- - AYDIN Sévil -NOUAILLES Didier- LIMOGES Pierre -DUBOISSET Gilles- NOVAIS Fernando- JOUANNIN Nadège- DE CASTRO ALVES Manuelle-WERTH Juliette- - SARTIRANO Sylvie-MAURY Jean-Pierre-MONTASTIER Maryse- GOUZIEN Sylvie BOURIQUAT Bruno- LHOSPITALIER Géraldine - MARQUES Anaïs- GUERIN Jean-Pierre - FREVILLE Yves-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : DELANOY Pierre-Marie PHILIPPON Didier-FONTENIL Norbert - PLESSE Elisabeth - CASAUX Arthur - GAUDEL François- DEMARTY Séverine- - CHAUSSENOT Paula

Communauté de communes VAL DE CHER : - JOB Adrien - BOUDRON Gaelle - GARSON Bernard - GAYON Marie-Noelle - JEAN Caroline - DELHOUME Jean-Philippe- MORA Jean - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - LACHASSAGNE Geneviève PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme – PETIT Angélique- KEMIH Mohammed - SIODLAK Daniel

M. MOMCILOVIC commence la séance en mentionnant de bonnes nouvelles. En effet, nous avons collecté 1100 tonnes d'OM en moins en 2025 soit une différence de 7.3%. Pour rappel, nous avions prévu une diminution de 5%. Nous avons également enregistré une hausse de la collecte sélective de 2%. Et concernant les biodéchets, ce sont 500 tonnes qui ont été collecté cette année.

Le résultat des sacs transparents est également une réussite.

M. GLOMOT intervient en indiquant que sur la commune de Villebret, il a été observé une baisse de 47% d'OM.

M. MOMCILOVIC mentionne la mauvaise nouvelle qui est la hausse de la TGAP de 7.5% en 2026 soit une augmentation d'environ 150 000€.

Il indique également une hausse des déposes des encombrants qui s'explique par la venue d'un grand nombre de professionnels qui prennent les cartes des particuliers.

1- Compte rendu du comité syndical du 22/10/2025

M. MOMCILOVIC demande si le dernier compte rendu requiert des questions.

Aucune question n'étant demandée, l'ordre du jour continue.

A l'unanimité, le comité syndical accepte le dernier compte rendu du 22 octobre 2025

2- Délibérations et décision modificative fonctionnement et investissement :

- Augmentation du tarif de la redevance spéciale pour les OM à partir du 01 janvier 2026. Au vu de l'augmentation de la TGAP, la redevance spéciale passera de 50.73€ à 54.92 €.

Pour les professionnels en convention, le tarif 2026 inclura désormais l'entretien (hors nettoyage) et la fourniture de bacs conformes aux normes de collecte.

A l'unanimité, le comité syndical accepte le vote d'urgence et approuve le tarif de 54.92€ le m3 à partir du 01 janvier 2026

- Augmentation du tarif de la redevance spéciale pour la collecte sélective au 01 janvier 2026. Au vu de l'augmentation du cout facturé par Allier Tri, la redevance spéciale passera de 15€ à 17.45€ le m3.

A l'unanimité, le comité syndical accepte le vote d'urgence et approuve le tarif de 17.45€ le m3 à partir du 01 janvier 2026

- Décision modificative concernant des changements dans les écritures comptables, voir le document qui a vous a été joint.

A l'unanimité, le comité syndical accepte la DM fonctionnement et investissement.

3- Délibération anticipée crédit budgétaire 2026 :

M. MOMCILOVIC indique que chaque année, nous devons effectuer une ouverture anticipée du crédit budgétaire.

En effet lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 01 janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales s'applique. Cette délibération permettra la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses 'investissement nécessaires au bon fonctionnement du service.

La liste des investissements sus mentionnés se trouve dans les documents reçus.

A l'unanimité, le comité syndical accepte l'ouverture de la ligne de crédit budgétaire.

4- Modification de la collecte des professionnels :

M. MOMCILOVIC explique lors de la réduction de fréquence de collecte d'OM a une fois par semaine, il avait été maintenu un service spécifique à destination des professionnels pour maintenir 2 collectes par semaine.

Cela nécessite de faire sortir un camion spécifique pour se rendre sur les communes désignées.

Tous les professionnels bénéficient également d'une collecte sélective par semaine et doivent pour ceux qui sont concernés trier leurs biodéchets depuis le 01 janvier 2024. Nous leur permettons d'accéder aux installations du SICTOM (PAV et CITY COMPOST^o pour les évacuer.

Ce service mis en place par le SICTOM n'est plus justifié pour plusieurs raisons :

- Mise à disposition pour les professionnels d'un service de CS
- Depuis le 01 janvier 2024 obligation de trier ses biodéchets et la possibilité est offerte d'utiliser les installations du SICTOM.
- Possibilité de faire appel à un prestataire privé pour avoir un service correspondant à leurs besoins spécifiques
- Respect de la réglementation qui ne permet pas au SICTOM de mettre en place des suggestions techniques particulières.

Un courrier sera adressé à chaque professionnel courant décembre pour les informer de cette décision qui s'appliquerait début mars. Un deuxième courrier sera envoyé fin janvier.

A l'unanimité, le comité syndical accepte la réduction de fréquence de collecte des OM des professionnels à une fois par semaine.

5- Point avancement sur l'UVE de Bayet :

M. MOMCILOVIC explique que les derniers auditions ont eu lieux les 12 et 13 novembre et la remise des offres est prévue pour le 12 décembre.

Techniquement les offres ont peu évolué. Il y a quelques ajustements mais qui restent sur le schéma classique de la ligne 2 pour VEOLIA et IDEX et pour la ligne 1 PAPREC.

Et construction d'une ligne 3 attenante au bâtiment pour IDEX et PAPREC et indépendante pour VEOLIA.

Fourniture par IDEX et VEOLIA de borne de recharge électrique pour PL.

Stockage et maturation des mâchefers : bâtiment indépendant avec sprinklage pour éviter les envoies par PAPREC et IDEX. Proposition par VEOLIA soit bâtiment soit externaliser la prestation.

Concernant la production d'électricité, un problème majeur a été soulevé par les entreprises, il n'y a aucune disponibilité actuellement sur les installations existantes, le poste de BAYET est plein et le raccordement pourrait actuellement se faire à Toulon sur Allier (30 kms). Cette difficulté a bien été anticipée par IDEX et VEOLIA qui ont chacun prévu à la suite du chiffrage d'ENEDIS environ 6.7 millions d'euros.

Quant à PAPREC, ils n'ont aucun chiffrage et ont prévus un budget de 500 000€ avec une projection qui pourrait s'évaluer entre 15 à 30 millions d'euros.

Concernant IDEX et VEOLIA, si la dépense est inférieure, elle viendra en déduction des dépenses d'investissements. Si celle-ci est supérieure, VEOLIA nous facturera la différence.

Pour IDEX ils partent du principal que cela fait partie du risque et ils assumeront la dépense tout en indiquant que si la dépense de raccordement venait à dépasser les 10 millions d'euros, il faudra poser la question de la rentabilité d'un turbo alternateur.

Point remarquable de chaque prestataire :

PAPREC : aucun

VEOLIA : leur projet est couplé avec un serriste qui prévoit la construction de serres à tomates pour une superficie totale de 7 hectares. Ce projet permettra de valoriser la chaleur fatale et également de percevoir du CEE.

INDEX : la société propose d'installer 4MW de batterie pour stocker de l'électricité produite la nuit et permettre de la vendre en journée, là où le prix est plus élevé.

Point de vigilance de chaque prestataire :

La collaboration avec SSA

135€ la tonne avec RODP de 12 qui ne sera versé qu'au SICTOM SUD Allier soit pour les membres du GAC un cout de 147€ la tonne hors TGAP/HT/hors intérêts d'emprunt. Pour le SSA un cout de 89€ hors TGAP/HT/hors intérêts d'emprunt.

Avec les intérêts d'emprunt c'est 191€ HT soit 210 € TTC contre 138€ de cout de traitement et 72.82 € de TGAP soit 211 € HT et 232€ TTC.

M. MOMCILOVIC explique que la part de chaque SICTOM a donc changé.

Pour nous, il faut compter environ 700 000 € de plus.

Un élu demande si l'on doit attendre l'offre pour s'occuper du financement ?

M. MOMCILOVIC répond que le SICTOM a déjà vu toutes les banques et que celles-ci sont en attente des décisions et du cout définitif.

6- Premier bilan camion électrique :

M. BOROWIAK mentionne que le camion a une autonomie de 300 kms et il se charge en 9heures.

Nous ne pouvons donc pas faire 2 tours comme initialement prévu.

Il nous faut installer une nouvelle borne plus puissante. Celle-ci nous permettra d'effectuer une deuxième tournée avec le camion.

Un point sera fait à la fin du mois avec Renault Truck pour avoir un retour sur l'analyse de conduite des chauffeurs et des potentiels gains à réaliser, notamment en installant la deuxième borne.

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La charge utile est diminuée de 2 tonnes
- Le temps de vidage est allongé de 10 minutes
- Le chargeur actuel qui est de 40kw ne permet pas de reprendre le camion dans la journée.

L'installation d'un chargeur de 250kw serait nécessaire pour l'avenir et permettrait d'optimiser l'utilisation du camion.

7- Point tonnage et communication incitative sur les 10 premiers mois de 2025 :

Concernant les OM : 15 006 tonnes pour 2025 par rapport à 16 114 tonnes en 2024 soit une baisse de 7.3%

Les encombrants en 2024 étaient de 3515 tonnes et en 2025 3743 tonnes soit une hausse de 6.5%

Le bois, c'est 1720 tonnes en 2024 et 1998 tonnes en 2025 soit une augmentation de 16%.

Les huissieries avec la nouvelle filière PMCB a collecté 101 tonnes.

La Collecte sélective a permis la collecte de 5789 tonnes en 2024 et 5901 tonnes en 2025, soit une hausse de 2%

Le verre a subi une baisse de 2%

Les biodéchets au 19 septembre, ce sont 500 tonnes de récoltés pour l'année 2025.

Le comité syndical n'ayant plus de questions.

Fin de l'assemblée Générale à 19h03.

Le PRESIDENT

M. MOMCILOVIC Jean-Pierre